

**AVIS PUBLIC**  
**DEMANDE D'AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL**  
**EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 09-606 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS**

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury, lors de sa séance du 2 juillet 2019, statuera sur la demande d'autorisation d'un usage conditionnel suivante :

**1) Autorisation pour l'implantation d'une auberge rurale dans la zone RUC-415, boulevard Talbot, lot numéro 5 756 837 (Cadastre du Québec)**

La demande d'autorisation d'un usage conditionnel consiste à autoriser, en vertu de l'article 3.2.3 du Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 09-606, l'usage « Auberge rurale et établissement hôtelier dans la zone RUC-415 » sur le boulevard Talbot, lot numéro 5 756 837 du cadastre du Québec.



Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil de la Municipalité relativement à cette demande, lors de la séance régulière qui se tiendra le **mardi 2 juillet 2019, à 19 h**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury, sis au 325, chemin du Hibou.

*Donné à Stoneham-et-Tewkesbury, ce 17<sup>e</sup> jour de juin 2019.*



**Louis Desrosiers,**  
**Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim**